

Commune de

SAINT PAL DE MONS

P.P.R.I.

Plan de Prévention du Risque Inondation
de la Senène

VO POUR ETRE ANNEXE A
L'ARRETE PREFECTORAL
EN DATE DU : 8 MARS 2011



3 - Plans de zonage réglementaire

3 B - Planche 7

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DE LA HAUTE-LOIRE
SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,
13, rue Molière
43012 LE PUY EN VELAY
REPUBLICAINE FRANCAISE

Légende

Zonage réglementaire:

Zone rouge (en zone urbaine ou zone non-urbaine):

R Zone à risque fort en milieu urbain et zone
d'expansion de crue en milieu non urbain

Définition des côtes de sécurité:

Profil 110 : n° du profil en travers
Z 760,57: Côte de sécurité en m.N.G.F.

Echelle : 1/2000

